

Contacts



Résolux Nord-Centre
Av. de Houffalize, 41
6800 Libramont
061/22.49.05
resolux.centrenord@vivalia.be
Permanences tous les matins,
du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00

Résolux Sud
Av. de la Gare, 16
6790 Aubange
0499/39.39.65
0495/82.21.67
resoluxsud@gmail.com

Une initiative de l'ASBL Habitations Protégées de la région Famenne-Ardenne (Bertrix) et de l'ASBL Habitations Protégées du Sud Luxembourg (Aubange).



Resolux

Service de coordination
de soins psychiatriques
pour patients séjournant
à domicile en Province du
Luxembourg

Service gratuit



Public concerné

1. Adultes présentant une maladie mentale (bénéficiaires) qui ne sont pas (ou qui ne sont plus) hospitalisés et qui nécessitent une aide adaptée au domicile.

2. Intervenants professionnels en contact avec des personnes souffrant de difficultés liées à la santé mentale.

Objectifs

1. Pour le bénéficiaire :

L'aider à être acteur de son projet de vie, favoriser le maintien au sein de son environnement et de son tissu social d'origine.

Par quels moyens ?

- Etre à l'écoute de ses besoins et attentes,
- Assurer la mise en place des différentes aides au domicile,
- Assurer le suivi de la situation en proposant des rencontres avec le bénéficiaire et les différents intervenants,
- Assurer la fonction de relais entre le bénéficiaire et les différents professionnels qui l'entourent.

= **Coordination**

2. Pour les intervenants professionnels :

Les soutenir face aux difficultés rencontrées dans les situations concrètes au domicile des bénéficiaires.

Par quels moyens ?

- Sensibiliser à la problématique de la santé mentale (**sensibilisation**),
- Offrir un soutien, une écoute et des pistes de réflexion (**coaching**),
- Favoriser la cohérence entre tous les partenaires du réseau d'aide du bénéficiaire (**coordination**).



Modalités

La demande peut émaner :

- De la personne elle-même, de son entourage ou de sa famille,
- D'un service d'aide et de soins à domicile,
- D'un médecin généraliste ou d'un médecin psychiatre,
- D'un service ou d'un professionnel de santé mentale,
- De tout autre service accompagnant la personne concernée.

L'accord du bénéficiaire est indispensable.

Après un premier contact, un projet de collaboration peut être envisagé entre le bénéficiaire, Résolux et les différents services dont il aurait besoin.